

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	3 octobre 2016	Préavis 05/2016
Objet :	Adoption du budget 2017	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 17, chif. 5 du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous vous soumettons pour adoption le budget 2017, tel que présenté au Comité directeur de l'association en date du 11 octobre 2016.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière a établi le budget sous le chiffre 611 *par extrait de ses comptes*. Nous vous présentons dès lors, ci-après, l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'art. 33 dudit statut.

Le budget 2017 de la Police Nord Vaudois, dont la charge financière est globalement stable par rapport à 2016 (+1.7%), tient néanmoins compte du développement structurel, de l'augmentation graduelle des effectifs et des moyens opérationnels permettant à notre organisation d'assurer nos missions sécuritaires et les engagements pris envers les Communes partenaires, en respect des exigences liés à l'organisation policière vaudoise (LOPV).

I. Caractéristiques du budget 2017

Salaires

L'augmentation du poste "traitements" (+CHF 287'000.—) et des charges sociales associées (+CHF 59'460.—) provient essentiellement de l'accroissement des effectifs policiers (+2 ETP) mais également des augmentations statutaires.

Frais de formation

La diminution de CHF 32'200.— s'explique par le fait que trois aspirants de police sont prévus pour la formation de base 2017, alors que quatre l'on suivie en 2016 (CHF 55'000.— par aspirant).

Achat de machines et mobilier

Cette rubrique, qui présente une baisse de CHF 12'500.—, s'explique notamment par la réalisation du projet de système d'aide à l'engagement (SAE) en 2016.

Entretien mobilier et équipement

L'acquisition d'un nouvel appareil de détection de l'alcoolémie (CHF 14'000.—) consécutivement à l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2016 de la force probante du résultat du test à l'éthylomètre, explique la réduction de ce centre de charges pour 2017.

Entretien matériel spécialisé

L'augmentation conséquente de CHF 72'650.— correspond à l'augmentation échelonnée des factures cantonales en adéquation avec les coûts réels, avec pour nouveautés, la maintenance du système d'aide à l'engagement (SAE), un accès informatique à Cytrix Académie et un logiciel d'analyse événementielle (AID).

Prestations fournies par la Ville d'Yverdon-les-Bains

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son service des Ressources humaines pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière. Les autres prestations entrent dans les coûts de l'association comme suit :

- Centrale-réception	369'500.00
- Véhicules et garage	189'300.00
- Sécurité scolaire	0.00
- Gestion des amendes	71'700.00
- Gestion informatique	55'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00
- Total des prestations	CHF 725'500.00

Par rapport à 2016, ces prestations sont en diminution de CHF 50'800.—. Cette baisse s'explique principalement par la refacturation totale des coûts de la sécurité scolaire aux établissements primaires et secondaires yverdonnois (CHF 38'800.— en 2016) et par la baisse du coût de gestion des amendes (nouveau logiciel acquis en 2016).

Loyer interne – locaux

Les frais de locaux sont calculés sur la base des mètres carrés effectifs utilisés par la Police Nord Vaudois. La baisse de CHF 57'400.— s'explique par l'aménagement du bureau de police de la gare CFF d'Yverdon-les-Bains sur l'exercice 2016.

II. Charges et recettes par nature

		Budget 2017		Budget 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
611	Coût de la Police Régionale	12'512'270	12'512'270	12'308'180	12'308'180
3001	Indemnités des autorités	25'000		20'000	
3011	Traitements	8'057'200		7'770'200	
3030	AVS-APG-AC	506'400		490'300	
3031	Allocations familiales	183'300		176'780	
3040	Caisse de pension	1'280'080		1'243'240	
3050	Assurances accidents	16'840		38'860	
3060	Frais de déplacements	10'000		10'000	
3091	Frais de formation	321'200		353'400	
3099	Frais divers du personnel	31'800		29'300	
3102	Livres, journaux, annonces	10'500		10'500	
3109	Frais administratifs divers	51'000		51'000	
3111	Achats machines et mobilier	83'800		96'300	
3114	Uniformes et équipements	205'000		214'000	
3120	Energie	2'500		2'500	
3151	Entretien mobilier et équipement	18'800		30'000	
3156	Entretien matériel spécialisé	171'750		99'100	
3161	Loyers	40'000		46'000	
3181	Frais de port	5'000		5'000	
3185	Prestations de tiers	110'000		110'000	
3186	Assurances	1'600		2'600	
3188	Frais de mise en fourrière	25'000		25'000	
3313	Amortissements	98'500		115'600	
3902	Prestations internes	725'500		776'300	
3904	Loyer interne	519'800		577'200	
3909	Intérêts internes	11'700		15'000	
4354	Ventes récup.div.et frais de fourrière		30'000		30'000
4356	Prestations fournies		170'000		170'000
4362	Remboursement de frais				
4370	Amendes		300'000		280'000
4370.01	Amendes radar		550'000		500'000
4521	Facturation aux communes de PNV		2'082'600		2'104'100
4902	Part. Yverdon coût Police régionale		9'379'670		9'224'080

III. Conclusion

En résumé, le budget 2017 se décline comme suit :

Charges	12'512'270.— (+1.7%)
Recettes	1'050'000.— (+7.1%)
Contribution Chamblon	40'300.— (-7.0%)
Contribution Cheseaux-Noréaz	45'300.— (-26.1%)
Contribution Corcelles-sur-Chavornay	0.— (sortie de l'association)
Contribution Ependes	17'500.— (+0.6%)
Contribution Essert-Pittet	0.— (sortie de l'association)
Contribution Method	32'500.— (+10.5%)
Contribution Montcherand	29'600.— (-5.7%)
Contribution Orbe	1'804'800.— (+0.9%)
Contribution Pomy	42'100.— (-4.8%)
Contribution Suchy	32'200.— (-1.8%)
Contribution Suscévaz	10'400.— (+5.1%)
Contribution Treycovagnes	27'800.— (+20.9%)
Contribution Yverdon-les-Bains	9'379'670.— (+1.7%)

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
sur proposition du Comité Directeur,
entendu le rapport de la Commission de gestion
décide

Article 1 : le budget 2017 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

La Présidente :


Valérie Jaggi Wepf

Le Secrétaire :


Pascal Pittet